

APPEL A CANDIDATURE – ENSEIGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE  
Unité Pédagogique Régionale PACA et Corse

**Un emploi d'enseignant de 1<sup>er</sup> degré est à pourvoir à temps partagé entre les centres scolaires des établissements pénitentiaires d'Arles et de Tarascon à la rentrée de septembre 2013.**

**Spécificités de la mission :**

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique, (Un bilan des acquis peut-être proposé à ceux qui le souhaitent), jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin (les personnes sans qualification),
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.

**Organisation du temps de travail et du poste:**

La durée hebdomadaire d'enseignement de 21 heures est aménagée de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités) mais aussi à permettre une continuité de ce service auprès des détenus en réduisant les coupures liées aux congés scolaires. Ainsi, sans excéder les obligations réglementaires de service, le temps de travail pourra être annualisé jusqu'à 40 semaines.

Le temps de travail est réparti entre les deux centres scolaires sur la base de deux mi-temps. Cette répartition peut-être ponctuellement modifiée en fonction de la réalité des effectifs accueillis, des contraintes liées au fonctionnement des centres pénitentiaires ou à l'organisation des examens.

À partir de la deuxième année d'exercice, le cas échéant, il pourra être demandé à l'enseignant de prendre progressivement en charge la responsabilité du centre scolaire de la Maison Centrale d'Arles.

**Conditions de candidatures :**

Ce poste est ouvert aux professeurs des écoles ou instituteurs en poste dans les Bouches du Rhône. La priorité sera donnée aux enseignants ayant pratiqué des méthodes individualisées (APP, etc.) qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé : CAPA-SH option F **ou** ont une expérience professionnelle en classe relais ou en formation de jeunes adultes.

**Procédure :**

Les candidats sont reçus en entretien individuel **le 14 mai 2013** par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat après avoir recueilli l'avis de la CAPD.

**Conditions particulières :**

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Pendant cette première année, ils doivent suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur ancien poste. Dans le cas contraire, le recteur confirme leur affectation, après consultation des instances compétentes.

Les candidatures rédigées sur papier libre et accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées par mail conjointement à l'IEN-ASH 1 des Bouches du Rhône ([ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr)) et au Proviseur, ([Jean-Luc.Venuze@justice.fr](mailto:Jean-Luc.Venuze@justice.fr)) responsable de l'Unité Pédagogique Régionale **pour le 10 mai 2013** délai de rigueur.

**Contact téléphonique : Jean-Luc VENUZE, proviseur de l'UPR : 04 91 40 86 90**